Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme à la relève

Demande

8

DEMANDE

Afin de faciliter l'achat de terres agricoles ou le rachat d'entreprises agricoles déjà existantes, la relève demande au gouvernement provincial et à la FADQ d'offrir aux relèves agricoles, comme défini dans les critères du MAPAQ, des prêts long terme sur une période de 40 ans dont le taux d'intérêt serait fixe, bas, et dont la mise de fond de 20 % serait garantie par le gouvernement.

Il s'agit d'une demande historique de la FRAQ qui, sous différents modèles, cherche à favoriser l'accès aux crédits des jeunes agriculteurs.

COÛT ESTIMÉ

À déterminer selon la valeur des prêts

PALIER RESPONSABLE

Provincial

Ici, il y a de

votre avenir.

Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme à la relève

Demande

8

ENJEUX

Depuis 20 ans, il se perd en moyenne cinq fermes par semaine au Québec. Pourtant, il ne manque pas de relève : près de 1 000 diplômés sortent des écoles d'agriculture, tous diplômes confondus. Nous avons donc plusieurs relèves formées d'un côté et beaucoup de cédants qui ont la volonté de transférer leur entreprise d'un autre. Cependant, des freins importants empêchent les transferts de se concrétiser.

L'accès aux actifs, et surtout aux terres agricoles, constitue une barrière importante pour le démarrage de nouvelles entreprises agricoles et au repreneuriat d'entreprises existantes. En effet, la valeur marchande et la valeur économique des fermes ne cessent de se distancer : le coût d'acquisition des actifs agricoles a sextuplé en 30 ans; particulièrement la valeur des terres qui a crû de 700 % durant les 20 dernières années. Si le recours à la location est de plus en plus courant, elle reste néanmoins une solution très fragile pour les producteurs dans les conditions actuelles.

Un **prêt à long terme** est un crédit provenant d'une banque ou d'un établissement financier dont la principale caractéristique réside dans une durée de remboursement longue, c'est-à-dire supérieure à 7 ans. On parle également d'un crédit de longue durée. Ce financement s'oppose ainsi au crédit à court ou moyen terme – de quelques jours à 7 ans.

Comme mentionné ci-haut, les relèves agricoles doivent contracter de nombreux prêts à taux d'intérêt variés pour pouvoir procéder à l'achat d'une terre agricole. Ces prêts demandent par ailleurs des garanties pour pouvoir procéder à l'investissement, garanties souvent difficiles à avoir pour une clientèle plus jeune, possédant parfois déjà des dettes personnelles pour leurs études ou étant en début de démarches de crédit. Les prêts sont donc difficiles à obtenir en raison du manque de possession pour constituer une forme de garantie.

Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme à la relève

Demande

8

ENJEUX [SUITE]

De plus, le taux d'endettement des fermes au Québec était de 29 % en 2019, poids à la fois financier et mental important mis sur les épaules de jeunes entrepreneurs. Rappelons qu'une entreprise endettée aura plus de craintes à réaliser des investissements importants pour assurer une meilleure rentabilité de l'entreprise, mais également pour atteindre une meilleure performance environnementale, respecter les normes en matière de bien-être animal ou encore inclure une nouvelle culture pour diversifier l'offre alimentaire québécoise.

Les produits en prêts disponibles actuellement ne correspondent pas au besoin des nouveaux producteurs, particulièrement pour les relèves qui démarrent avec peu de garantie. Nous sommes privilégiés au Québec de pouvoir bénéficier des services de la FADQ. Cependant, celle-ci doit prendre les risques nécessaires pour soutenir le développement de nouvelles entreprises agricoles en se détachant d'une logique strictement bancaire.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

C'est pourquoi la relève demande la mise en place de prêts long terme sur une période de 40 ans dont le taux d'intérêt serait fixe, bas, et dont la garantie initiale serait offerte par le gouvernement. Plus spécifiquement, ce prêt s'adresserait aux agriculteurs en démarrage disposant d'un plan d'affaires approuvé et âgés de 40 ans et moins.

Les éléments centraux de ce prêt devraient être que la durée s'étende sur une période de 40 ans (actuellement, la limite est de 30 ans dans le Programme de financement de l'agriculture de la FADQ) et qu'il soit accompagné d'un taux d'intérêt fixe et bas garanti pour l'ensemble de la durée du prêt.

Lors des dernières élections, la Coalition avenir Québec (CAQ) s'est engagée à mettre en place ce genre de prêts.